

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 3

Artikel: La maison des jeunes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La maison des Jeunes

de La Chaux-de-Fonds



La première «Maison des Jeunes» neu-châteloise a été inaugurée à La Chaux-de-Fonds le 29 novembre 1951.

En 1948, le canton de Neuchâtel a commémoré le centenaire de son entrée dans la Confédération en tant que République issue des événements du 1^{er} mars 1848.

Il convenait de marquer ce centenaire d'une façon durable par la création d'une œuvre sociale, le Conseil d'Etat envisagea immédiatement d'établir deux chapitres de dépenses d'égale importance, l'un concernant les festivités proprement dites, l'autre l'institution de l'œuvre sociale du centenaire. Le Conseil d'Etat chargea le chef du Département de l'intérieur, Monsieur le conseiller d'Etat Camille Brandt, de présider la Commission de l'œuvre sociale du centenaire qui s'occupera du choix de l'œuvre.

Il apparut très vite que l'œuvre sociale devrait s'adresser à la jeunesse et plus particulièrement à la jeunesse en apprentissage. C'était donner en quelque sorte une suite pratique à la motion déposée le 28 mai 1945 par MM. F. Humbert-Droz et consorts, et acceptée par le Grand Conseil sans opposition le 9 octobre 1945, demandant la création de foyers pour jeunes apprentis et ouvriers. Mais la commission décida de modifier quelque peu l'esprit de la motion en plaçant sur une base plus large les idées défendues par les motionnaires, et de créer dans le canton deux «Maison des Jeunes», l'une à La Chaux-de-Fonds et l'autre à Neuchâtel (*).

L'immeuble du contrôle fédéral pour matières or et argent de La Chaux-de-Fonds devenant libre, la Fondation de la «Maison des Jeunes»

acheta cette construction et en confia la transformation à René Chapallaz, architecte à La Chaux-de-Fonds. Puis l'installation intérieure fut la première tâche du couple directeur nommé à la tête de la «Maison des Jeunes», M. et M^{me} Darbre.

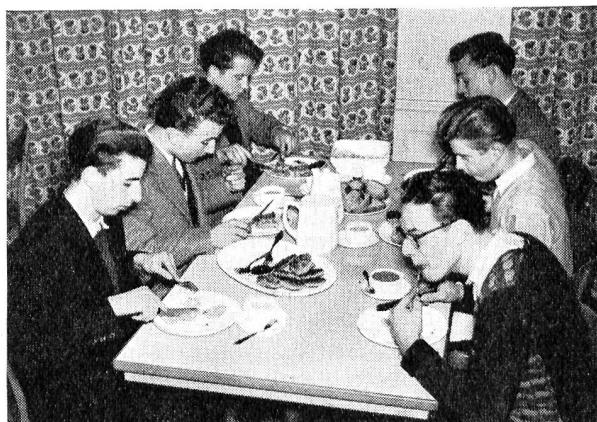
L'organisation de la maison

La «Maison des Jeunes» de La Chaux-de-Fonds offre aux jeunes gens de 16 à 22 ans les bienfaits de trois réalisations:

1^o *Le Foyer pour apprentis*, destiné à 36 jeunes gens du sexe masculin qui doivent quitter le domicile paternel pour leur apprentissage, et qui y trouvent chambre et pension.

2^o *Le Restaurant des Jeunes* prévu pour 85 jeunes gens et jeunes filles poursuivant à La Chaux-de-Fonds leur apprentissage ou leurs études, mais qui ont la possibilité de retourner chez leurs parents chaque soir.

3^o *Un centre de ralliement* pour les jeunes gens et jeunes filles de La Chaux-de-Fonds qui désirent trouver des locaux de délassement où ils peuvent entrer librement sans obligation de consommer. L'atmosphère de la «Maison des Jeunes» a été rendue aussi sympathique que



(*) Le financement de l'œuvre sociale du centenaire a été assuré par: un versement de fr. 400 000.— de l'Etat; une contribution des communes à raison de fr. 1.— par habitant; un prélèvement de fr. 150 000.—, avec l'accord de la Société neu-châteloise d'utilité publique, sur le Fonds créé par la Loterie romande en faveur d'œuvres de bienfaisance; une souscription publique.



possible pour engager les pensionnaires à y rester et les jeunes à y venir travailler dans la salle d'étude, ou se divertir dans les salles de jeux, de réunions ou de cinéma.

Les repas pris par tables de six sont une occasion de se connaître, de se comprendre, de s'entraider. Le service de table est fait par les

jeunes eux-mêmes. Ils ont également le devoir de faire leur lit, de tenir leurs chambres en ordre, et de nettoyer leurs chaussures.

Le régime de la Maison est celui d'une grande liberté sans autre obligation que de se conformer au règlement intérieur et de se comporter convenablement. Les chambres à coucher sont à deux ou trois lits, les installations sanitaires, douches et bains sont des plus modernes. L'atmosphère de toute la Maison est faite de camaraderie joyeuse et de saine gaîté.

Nous souhaitons que nombreux seront les jeunes qui pourront profiter des avantages qui leur sont offerts par cette œuvre sociale toute nouvelle, puisque c'est la première «Maison» de Suisse organisée sur des bases aussi étendues. Les expériences faites jusqu'ici permettent d'affirmer que la «Maison des Jeunes» réalisera pleinement les espoirs mis en elle par ses promoteurs auxquels il convient de rendre hommage pour leur foi, leur persévérance à mettre sur pied une œuvre sociale aussi intéressante pour l'avenir même de notre jeunesse.

CEUX QUE VOUS AIDEZ...

Le Préventorium protestant de Besançon

Il nous a paru intéressant de présenter à nos lecteurs quelques-unes des œuvres soutenues par l'une ou l'autre de nos sections. Nous indiquions, dans notre édition de décembre que la section neuchâteloise de la Croix-Rouge suisse avait décidé l'envoi de couvertures de laine au Préventorium protestant de Besançon.

Fondé en 1874, l'Hospice protestant de Besançon (Doubs) fut l'œuvre du pasteur Laydreyt Méaly, pasteur de cette ville au siècle dernier. Il parvint à acquérir une modeste maison, Les Founottes, à Saint-Claude, à l'intention des vieillards solitaires et souvent démunis de tout. Il acquérait un peu plus tard un petit domaine, Palente. Une petite chapelle fut bientôt construite grâce à de généreux appuis. «La Retraite» est aujourd'hui encore le bel asile des vieillards.

En 1902, le nouveau directeur spirituel, le pasteur Bas créait, non loin de Palente, une maison pour une vingtaine d'enfants abandonnés ou semi-orphelins, «La Famille», qui s'établissait dans la maison des Cras et qui reste un grand foyer accueillant aux jeunes déshérités.

En 1919, troisième étape de l'Hospice protestant, le pasteur Metzger créait dans des baraquements improvisés dans le parc de la Retraite, un modeste préventorium pour des petits Alsaciens redevenus français et ayant besoin d'une cure. Peu à peu cette nouvelle fondation prenait une importance toujours plus grande. Installés sur la colline voisine de Brûlefoin, les six coquets pavillons du Préventorium protestant pouvaient à la veille de la guerre abriter deux cents enfants guettés par la tuberculose. En 1949, rajeuni, agréé désormais par le Ministère de la santé publique, baptisé du clair nom de Fontaine-Argent, le préventorium de Besançon est devenu une des œuvres sociales et médicales les plus utiles de nos proches frontières.

La «Casa Materna» de Naples

La commission genevoise de la Croix-Rouge de la jeunesse a fait récemment un don à cette institution, bien connue en Suisse romande où il existe une association «Pro Casa Materna» ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Ce don était destiné à l'achat de machines pour les ateliers où les jeunes hôtes de la Casa apprennent un métier.

C'est en 1905 que le pasteur Riccardo Santi, ému par l'abandon d'orphelins napolitains, recueillit quelques-uns d'entre eux. La petite famille bientôt s'agrandit. La communauté évangélique de Naples vint en aide spontanément au pasteur Santi. En 1920, les locaux trop exigus occupés par la Casa materna semblaient arrêter son essor. C'est alors que l'Eglise méthodique épiscopale put acquérir pour cette œuvre à Portici une grande villa entourée de jardins, de terrasses et d'une grande plage. Jusqu'à la guerre la maison accueillit des milliers d'enfants. Les bombardements et les combats ne laissèrent pas la propriété intacte. Elle fut préservée pourtant de la ruine complète, lisant l'inscription de son portail, l'officier allemand chargé de miner les bâtiments se souvint de sa foi et sauva la demeure.

Ce sont jusqu'à 500 enfants et plus qui bénéficient chaque an de l'accueil de la Casa materna. Cette fondation organise de plus en été une colonie pour les enfants pauvres de Naples qui permet de procurer des vacances à 600 enfants parfois. Dirigée aujourd'hui par le fils du fondateur, l'avocat Fabio Santi, aidé des siens, la Casa Materna qui a pu relever les dégâts causés par la guerre et construire une nouvelle école, veut pouvoir donner un métier aux enfants qu'elle a recueillis pour ne pas qu'ils doivent être livrés trop jeunes et sans préparation suffisante à la rude existence. Des cours de menuiserie, de mécanique, de typographie permettront de réaliser cet espoir.